Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 030-213000078-20260407-26_02_05-DE

Alès Cévennes L'ESPACE DU BIEN-VIVRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Direction Générale
Tél : 04 66 56 10 04
Réf : CR/PC/VS

N°26_02_05

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Convoqué le lundi 30 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 7 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (41) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSAKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Michèle VEYRET, Alain AURÈCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Vincent BEHGDAD, Émiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (2) : Cyril LAURENT *(pouvoir à Ysabelle CASTOR)*, David VIEUX *(pouvoir à Alexandre BELAIR)*.

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal aux divers Organismes et Associations

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

Vu l'adhésion de la Ville d'Alès à certains organismes et la nécessaire désignations de leurs membres,

Considérant le renouvellement général des Conseils Municipaux à l'issue de l'élection municipale du 22 mars 2026,

Suite à l'appel à candidatures adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux, visant à assurer leur représentation auprès des divers Organismes et Associations,

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 030-213000078-20260407-26_02_05-DE

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

de désigner les membres du Conseil Municipal appelés à représenter la Ville d'Alès au sein des divers Organismes et Associations, ci-après :

DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

1 - Centre Hospitalier d'Alès-Cévennes
- 1.1 Conseil de la Vie Sociale
- 1.2 Conseil de surveillance

2 - Conseil de la Vie Sociale de l'I.M.E. de Rochebelle et du Foyer Villaret/Guiraudet
- 2.1 Conseil de la Vie Sociale de l'I.M.E. de Rochebelle
- 2.2 Conseil de la Vie Sociale du Foyer Villaret/Guiraudet

3 - Conseil d'Exploitation du Service Funéraire municipal

4 - Conseil d'Administration « Un Toit pour Tous »

5 - Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne
- 6.1 Assemblée Générale
- 6.2 Conseil d'Administration

6 - Conseils des Écoles

7 - Conseils des Collèges

8 - Conseil du Lycée Polyvalent Jean-Baptiste Dumas

9 - Conseil d'Orientation de l'Université de Nîmes

10 - Société Publique Locale Alès Cévennes (SPL)

11 - SOGATHERM

12 - Cratère

13 - SMACL ASSURANCES – Assemblée Générale

14 - Office Municipal des Sports

15 - Association ALÈS 1901

16 - Association EUREK ALÈS

17 - Association ARTES-Les Olivettes

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 030-213000078-20260407-26_02_05-DE

1 - CENTRE HOSPITALIER D'ALÈS-CÉVENNES

1.1 Conseil de la Vie Sociale

Martine MAGNE

1.2 Conseil de surveillance

Christophe RIVENQ
Alain AURÈCHE
Marie-Christine PEYRIC

2 - CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

2.1 - de l'I.M.E. de Rochebelle

Michèle VEYRET

2.2 - du Foyer Villaret/Guiraudet

Jean-régis MASSON

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 030-213000078-20260407-26_02_05-DE

3 - CONSEIL D'EXPLOITATION DU SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

- Christophe RIVENQ
- Martine MAGNE
- Ysabelle CASTOR
- Antonia CARILLO

sont désignés en leur qualité de représentants du Conseil Municipal

- André MOULIN

Association UFC QUE CHOISIR, est désigné en sa qualité de représentant des associations locales ou union des consommateurs

- Éric NAVARRO

Suppléante : Muriel ALLEGRE

Entraide Protestante, est désigné en sa qualité de représentant des associations caritatives locales

- Florian LAROCHE

Association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV), est désigné en sa qualité de représentant des associations locales ou union des consommateurs

4 - CONSEIL D'ADMINISTRATION « UN TOIT POUR TOUS »

Titulaire :

Max ROUSTAN

Suppléant :

Pierre MARTIN

5 - AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS NÎMOISE ET ALÉSIENNE

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 030-213000078-20260407-26_02_05-DE

6.1 - Assemblée Générale

Alain BENSAKOUN
Cyril LAURENT

6.2 - Conseil d'Administration

Alain BENSAKOUN

6 - CONSEILS DES ÉCOLES

7.1 Public (maternelles + primaires)

ÉCOLES MATERNELLES

Chantilly	Jean-Régis MASSON
Claire LACOMBE	Méryl FRIZON-DEBIERRE
Paul LANGEVIN	Catherine DAUFÈS-ROUX
Prés Saint-Jean	Émiliano HACQUEL
Mandajors	Martine MAGNE
Marie CURIE - Plan d'Alès	Marie-Christine PEYRIC
Romain ROLLAND	Michèle VEYRET
Montée de Silhol	Ysabelle CASTOR
Faubourg du Soleil	Cyril LAURENT
Nadine WORMS	Hélène CAYRIER

ÉCOLES PRIMAIRES (MATERNELLES + ÉLÉMENTAIRES GROUPÉES)

Les Promelles	Rose-Marie SOUSTELLE
Louis LEPRINCE RINGUET	Marie-Claude ALBALDEJO
Tamaris	Antonia CARILLO
Le Pansera	Armande LAUPIES

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 030-213000078-20260407-26_02_05-DE

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Prés Saint-Jean	Émiliano HACQUEL
Claire LACOMBE	Méryl FRIZON-DEBIERRE
Paul LANGEVIN	Fabienne FAGES-DROIN
Germain DAVID	Daniel CANAL
Frédéric MISTRAL	Catherine DAUFÈS-ROUX
Louis PASTEUR	Armande LAUPIES
Marie CURIE - Plan d'Alès	Marie-Christine PEYRIC
Romain ROLLAND	Raphaële NAVARRO
Montée de Silhol	Valérie MEUNIER
Veigalier	Léa BOYER

7.2 Privé (maternelles + primaires)

ÉCOLES PRIVÉES

Notre Dame	Martine MAGNE
Saint-Éloi	Pierre MARTIN
Taisson	Laurent DOUDOUX

7.3 Calendreta de Gardons

Christian CHAMBON

7 - CONSEILS DES COLLÈGES

8.1 Collège Racine

Rose-Marie SOUSTELLE

8.2 Collège Diderot

Catherine LARGUIER

8.3 Collège Daudet

Alexandra LAGULHON

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 030-213000078-20260407-26_02_05-DE

8.4 Collège Moulin

Catherine DAUFÈS-ROUX

8 - CONSEIL DU LYCÉE POLYVALENT

Jean-Baptiste DUMAS

Christophe RIVENQ
Christian CHAMBON

9 - CONSEIL D'ORIENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE NÎMES

Aimé CAVAILLÉ

10 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ALÈS CÉVENNES (SPL)

Max ROUSTAN

11 - SOGATHERM

Max ROUSTAN
Marie-Christine PEYRIC
Michèle VEYRET

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 030-213000078-20260407-26_02_05-DE

12 - CRATÈRE

Catherine LARGUIER
Christophe CLAUZEL

13 - SMACL ASSURANCES - Assemblée Générale

Alain BENSAKOUN

14 - OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Titulaires :

Christophe RIVENQ
Marie-Claude ALBALADEJO
Marc BENOIT
Vincent BEGHDAD

Suppléants :

Max ROUSTAN
Léa BOYER
Raphaële NAVARRO
Émiliano HACQUEL

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 030-213000078-20260407-26_02_05-DE

15 - ASSOCIATION ALÈS 1901

Christophe RIVENQ
Gérard PALMIER
Léa BOYER
Pierre MARTIN
Fabienne FAGES-DROIN

16 - ASSOCIATION EUREK'ALÈS

Aimé CAVAILLÉ

17 - ASSOCIATION ARTES-LES OLIVETTES

Marie-Christine PEYRIC

Votants : 43
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 9
Lucette CAMACHO *(+ pouvoir David VIEUX)*,
Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT,
Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER,
Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Christophe RIVENQ

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.